



Vallée Sud
Grand Paris

BUDGETS 2024

RAPPORT DE PRÉSENTATION-NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

CONSEIL DE TERRITOIRE DU 2 AVRIL 2024

LE BUDGET VERT 2024

Pour la 3ème année consécutive, Vallée Sud-Grand Paris présente un budget vert. Contrairement aux 2 précédentes années, le budget vert 2024 **intégrera non seulement les dépenses de fonctionnement mais aussi les dépenses d'investissement.**

Par ailleurs, à partir de cette année, les dépenses seront **classées en fonction des axes du PCAET.**

Cette année encore, les efforts de la collectivité permettent d'améliorer le classement de ses dépenses et ainsi de limiter son empreinte environnementale.

En fonctionnement, les dépenses classées « Défavorables » sont ainsi diminuées de moitié, passant de 4% à 2% et les dépenses dites « Très favorables » augmente de plus de la moitié en passant de 19% à 31%.

A noter que la méthode employée pour catégoriser les dépenses (I4CE, recommandée par le gouvernement depuis le PLF 2020) ne permet pas de catégoriser presque 46% des dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des dépenses salariales et les subventions versées.



Qu'est-ce que le budget vert ?



Le budget vert est une évaluation des incidences sur le climat des crédits inscrits au budget du Territoire. Il permet de classer les dépenses en fonction de leur impact environnemental.

Catégorisation des impacts des dépenses

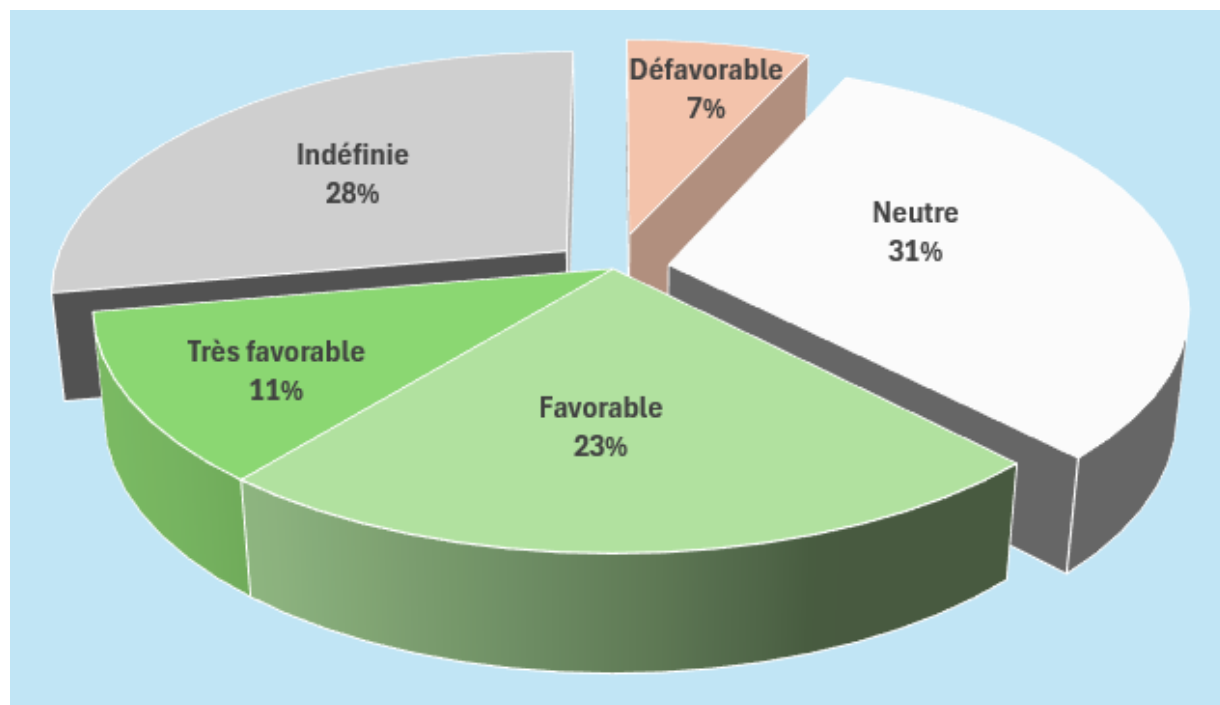
- **Très favorables** : Dépenses permettant de réduire significativement les émissions de GES (ou de les séquestrer). Elles impliquent un changement structurel dans la façon de produire ou de consommer.
- **Plutôt favorables** : Dépenses permettant de réduire les émissions et consommations d'énergie à court terme, mais sans permettre d'engager le territoire sur une trajectoire de neutralité carbone ou énergétique.
- **Neutres** : Dépenses ne contribuant ni activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de GES, et peuvent subsister dans un monde neutre en carbone.
- **Défavorables** : Dépenses incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone ou énergétique car elles contribuent à émettre des GES ou à consommer des énergies fossiles de manière significative. L'objectif est de transformer ces dépenses pour faire diminuer leur impact environnemental.
- **Indéfinies** : Manque d'information empêchant de classer les dépenses.

La méthodologie retenue pour réaliser le budget vert est celle d'atténuation de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE).

BUDGET VERT 2024

INVESTISSEMENT

Pour la 1ère année, Vallée Sud-Grand Paris présente un budget vert en investissement.



Pour cette première année d'analyse, la collectivité réussit la performance de réaliser plus d'un tiers de ses investissements en catégorie « Favorable » ou « Très favorable ».

Le soin notamment apporté à réduire les consommations énergétiques des bâtiments, à favoriser la valorisation des déchets et à limiter le recours aux énergies fossiles pour les véhicules se reflètent dans cette catégorisation.

Comme en fonctionnement, certaines dépenses restent « Indéfinies » comme le remboursement de la dette ou les subventions d'investissements.

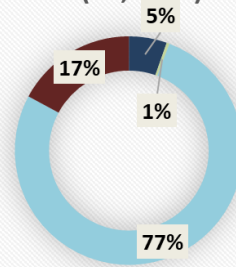
BUDGET VERT 2024

FONCTIONNEMENT

Axe A. Réduire les consommations énergétiques



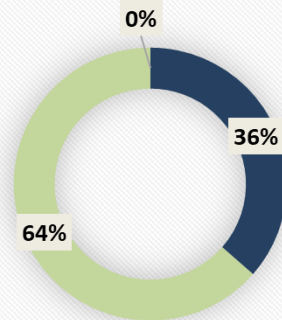
A1. DIMINUER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES : dans les secteurs des logements, bureaux, bâtiments et espaces publics (14,3 M€)



■ Catégorie Classe 1 : Très favorable ■ Catégorie Classe 2 : Favorable
■ Catégorie Classe 3 : Neutre ■ Catégorie Classe 4 : Défavorable

- ➔ Très favorable : dépenses en faveur de Vallée Sud Rénov, en énergie renouvelable...
- ➔ Défavorables : énergie fossile...
- ➔ Neutre : dépenses d'entretien et de maintenance d'infrastructures

A2. DIMINUER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES: DANS LE SECTEUR DES TRANSPORTS (5,7 M€)



■ Catégorie Classe 1 : Très favorable ■ Catégorie Classe 2 : Favorable
■ Catégorie Classe 3 : Neutre ■ Catégorie Classe 4 : Défavorable

- ➔ Dépenses destinées à favoriser les mobilités douces

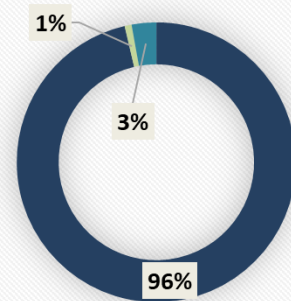
BUDGET VERT 2024

FONCTIONNEMENT

Axe D. Préserver les ressources et développer l'économie circulaire



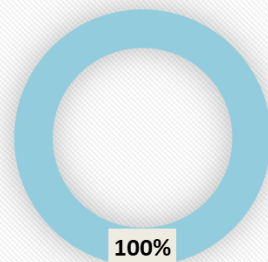
D1. PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE : Réduire les déchets produits sur le territoire et valoriser l'ensemble des déchets (44,7 M€)



■ Catégorie Classe 1 : Très favorable ■ Catégorie Classe 2 : Favorable
■ Catégorie Classe 3 : Neutre ■ Catégorie Classe 4 : Défavorable

→ Ensemble des crédits en faveur du tri sélectif et de la réduction des déchets

D2. PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE : Renforcer l'économie circulaire sur le territoire(0,4M€)



■ Catégorie Classe 1 : Très favorable ■ Catégorie Classe 2 : Favorable
■ Catégorie Classe 3 : Neutre ■ Catégorie Classe 4 : Défavorable

→ Dépenses relatives au développement économique

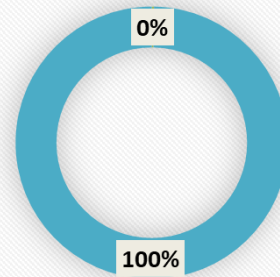
BUDGET VERT 2024

FONCTIONNEMENT

Axe E. S'adapter au changement climatique



E2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : Anticiper les risques d'inondations et préserver la quantité et la qualité des ressources en eau (9,4 M€)



- Catégorie Classe 1 : Très favorable
- Catégorie Classe 2 : Favorable
- Catégorie Classe 3 : Neutre
- Catégorie Classe 4 : Défavorable

→ Dépenses relatives aux traitements des eaux pluviales et subventions BSPP

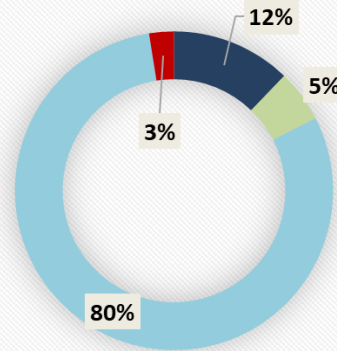
BUDGET VERT 2024

FONCTIONNEMENT

Axe T. (Transversal) Donner envie d'agir pour la transition énergétique et écologique



T. TRANSVERSAL : Donner envie d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique (8,1 M€)



■ Catégorie Classe 1 : Très favorable ■ Catégorie Classe 2 : Favorable
■ Catégorie Classe 3 : Neutre ■ Catégorie Classe 4 : Défavorable

- Très favorable : actions et crédits relatifs au plan climat air énergie, dépenses de voirie en faveur des espaces réservés aux mobilités douces, aux voies de transports en commun, trottoirs...
- Neutre : dépenses de fournitures, d'études des contrats de prestations de services, locations, impôts, assurances, des équipements et de l'administration générale
- Défavorable : dépenses en carburant, vêtements de travail, achats de papier hors communication PCAET et OM, fournitures...

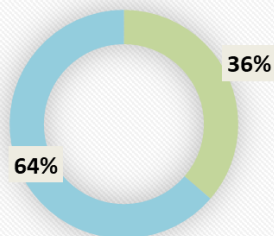


BUDGET VERT 2024 INVESTISSEMENT

Axe A. Réduire les consommations énergétiques



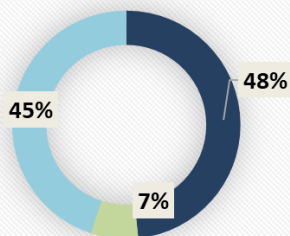
A1 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES :
dans les secteurs des logements, bureaux, bâtiments et
espace public (11,7 M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

➔ Dépenses d'éclairage public essentiellement

A2 : DIMINUER LES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES :
dans le secteur des transports (4M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

➔ Dépenses de voirie en faveur des mobilités douces

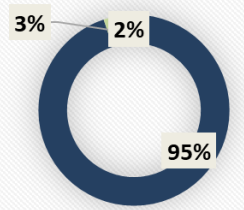
BUDGET VERT 2024

INVESTISSEMENT

Axe B. Réduire les émissions de gaz à effet de serre



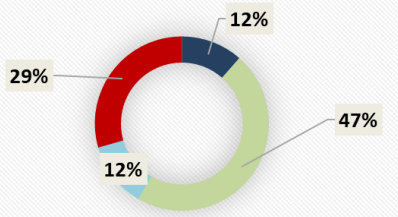
B2. RÉDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE : Expérimenter et déployer de nouvelles motorisations bas carbone (7,6 M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

➔ Dépenses de mobilité (aménagement cyclable, déploiement vélobox, consigne vélo...)

B3. RÉDUIRE LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE : Stocker du carbone dans la végétation, les sols et les bâtiments (54 M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

➔ Dépenses de construction, de rénovation thermique ou de rénovation globale de bâtiments

➔ Dépenses de voirie

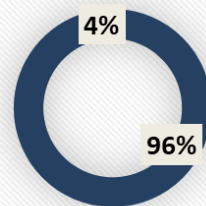
BUDGET VERT 2024

INVESTISSEMENT

Axe D. Préserver les ressources et développer l'économie circulaire



D1. PRÉSERVER LES RESSOURCES ET DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE : Réduire les déchets produits sur le territoire et valoriser l'ensemble des déchets (3,8 M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

→ Dépenses d'investissement en faveur du tri (bennes, PAV)

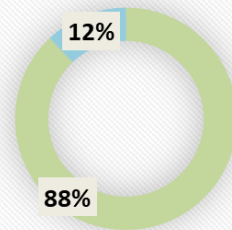
BUDGET VERT 2024

INVESTISSEMENT

Axe E. S'adapter au changement climatique



E2. S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE :
Anticiper les risques d'inondations et préserver la
quantité et la qualité des ressources en eau (11,6 M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

→ Dépenses d'investissement en assainissement

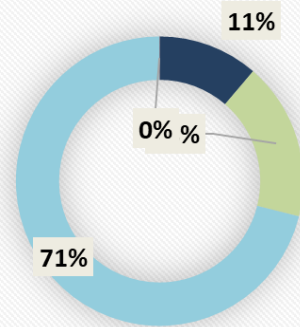
BUDGET VERT 2024

INVESTISSEMENT

Axe T. (Transversal) Donner envie d'agir pour la transition énergétique et écologique



T. TRANSVERSAL : Donner envie d'agir en faveur de la transition énergétique et écologique (77 M€)



■ Classe 1 : Très favorable ■ Classe 2 : Favorable
■ Classe 3 : Neutre ■ Classe 4 : Défavorable

➔ Dépenses d'aménagement, certaines opérations de construction, de foncier et matériels des équipements